Compte-rendu de la réunion du Comité technique d'administration centrale siégeant en formation de CHSCT

16 avril 2015

Cette réunion s'est tenue sous la présidence du directeur des ressources humains, M. Cazottes, en présence de M. Davies, chef du service des politiques support et des systèmes d'information (SPSSI) et de M. Bauchot, délégué à l'action foncière et immobilière (DAFI), sur un ordre du jour ayant quasiment exclusivement trait à l'immobilier de l'administration centrale.

Le CTAC siégeait en formation de CHSCT car celui-ci n'est pas encore désigné. L'arrêté le constituant devrait être pris prochainement, le CTM ayant été consulté le 17 mars sur son périmètre. La 1ère réunion devrait avoir lieu d'ici fin juin.

Points d'ordre du jour et débats

1 - Tour Séquoia : bilan de l'installation, analyse de l'air, performances HQE, résolution des problèmes persistants

Le bilan présenté par l'administration est purement quantitatif : 2549 postes de travail installés entre le 1er juillet 2014 et le 26 janvier 2015, ainsi répartis : CGEDD 237 – DGEC 252 – DGPR 243 – CGDD 419 – DGITM 635 – DGALN 602 – DPMA 79, et 82 agents du SG installés dans la Tour pour les fonctions supports.

Les problèmes majeurs rencontrés sont :

- **l'isolation phonique :** les ponts phoniques entre les salles de réunion A et B de chaque étage ont été supprimés, les espaces de confidentialité ont été mieux isolés par rapport aux locaux de photocopie (mais pas par rapport aux bureaux contigus), des bureaux signalés par des agents ont également fait l'objet de travaux. Il s'agissait de remédier à des malfaçons (à la charge du propriétaire) mais aucun traitement correcteur n'est apporté à l'insuffisance générale de protection acoustique dont se plaignent de nombreux agents et qu'avait relevée le rapport d'expertise de Technologia. Une étude acoustique générale sera effectuée en 2015 dans l'objectif d'apporter des améliorations ;
- **la programmation de l'éclairage :** après de nombreux réglages de la programmation automatique, la lumière s'éteint la nuit, d'une part, et fonctionne par tranches de 2 heures en journée (si vous l'éteignez, elle reste éteinte 2 heures même si vous bougez). Quelques anomalies subsistent, à signaler au 1 22 22 ;
- **les stores :** les stores défectueux (très nombreux) sont soit réparés soit changés. Les problèmes électriques de télécommande sont réparés par le mainteneur ;
- **le réglage des ferme-portes :** a été effectué mais doit être périodiquement revu car il s'agit d'un dispositif à huile dont la viscosité varie selon la température. Des joints seront par ailleurs posés dans les rainures de portes de façon à amortir le bruit ;
- l**a sous-utilisation des espaces de confidentialité :** on ne voit pas bien comment pourraient être utilisés largement des espaces bruyants (mais il paraît que cela va mieux avec les travaux d'isolation effectués), sans équipement informatique ni fonctionnement simple des téléphones (mais des réflexions sur leur équipement sont en cours avec les responsables RHM de proximité). Le DRH, président du CHSCT, a indiqué avoir enfin adressé à la directrice de la DGPR un courrier lui rappelant que ces espaces ne doivent pas être utilisés comme bureaux ;
- **les travaux dans les locaux de restauration :** doivent commencer avec la pose d'un revêtement de sol non glissant, 5 agents du service de restauration ayant fait des chutes. De nombreux autres travaux – tous urgents – ont été demandés par le CHSCT d'Eurest fin février. La CGT demandera un point précis de leur réalisation à échéance de 3 mois (fin mai).

L'analyse de l'air fait apparaître une hygrométrie insuffisante. La CGT a demandé que soit assurée une ambiance moins sèche et que les mesures de renouvellement de l'air ne se limitent pas à 9 bureaux comme dans les résultats qui nous ont été communiqués (dont un avec un confinement supérieur à la normale).

La température est réglée sur un déclenchement automatique du chauffage à 19° et du rafraîchissement à 26°, sauf dans certaines zones à température élevée (1er étage, 29ème étage sous terrasse, 32ème étage, bureaux de pointe) où les seuils de déclenchement sont de 21 et 24°.
Les problèmes doivent être signalés au 1 22 22.

La CGT tient à remercier les agents qui répondent au 1 22 22, numéro très sollicité depuis l'installation en Séquoia, avec une réactivité et une gentillesse remarquables. Il ne faut pas oublier par ailleurs que ***le registre Hygiène et Sécurité*** *doit être utilisé lorsque des problèmes ne trouvent pas de solutions dans des délais raisonnables ou présentent des risques pour la santé ou la sécurité. Il se trouve sur intranet :* http://intra.portail.i2/registre-de-sante-et-de-securite-au-travail-a6842.html

La CGT a évoqué le cas particulier de **l'étage R0** où se trouvent 11 agents (courrier et entretien/référent mobilier/accueil) sans photocopieuse ni imprimante malgré des besoins avérés, dans des locaux froids en hiver, sans stores, sans pièce fermant à clé pour ranger les chariots à courriers dont certains ont été volés, sans tisanerie. À la suite de cette intervention, une photocopieuse A3 devrait être installée. Des travaux d'aménagement avec partage de l'espace en 2 et local fermant à clé sont par ailleurs prévus pour cette année.

Toutes les organisations syndicales ont déploré que le bilan après plusieurs mois d'occupation de la Tour Séquoia ne présente pas d'éléments qualitatifs. La CGT a notamment rappelé les difficultés liées à

- l'absence de prise en compte des besoins spécifiques des agents, en particulier ceux qui doivent fréquemment tenir des communications téléphoniques dans des bureaux partagés ou qui ont besoin de plus d'espace de rangement que d'autres,
- le manque total de marge de manœuvre en termes de place pour remédier aux difficultés relationnelles et situations de crise,
- la désertion des services de prévention de la Tour Séquoia où il n'y a même pas un local de repos.

Sur ce dernier point, la DRH a précisé que **des permanences médico-sociales seraient effectuées en Tour Séquoia** plusieurs demi-journées par semaine lorsque les locaux seraient remis en état après un dégât des eaux. Nous comprenons que les agents du service de prévention ne soient pas pressés d'utiliser ce local isolé et sombre. Nous ne pouvons cependant pas admettre que la DRH s'abrite derrière le fait qu'elle n'est pas tenue d'assurer une permanence en Tour Séquoia parce que son rôle est uniquement préventif (et non de soins, voire de réconfort pour les agents en détresse) et qu'en même temps elle n'assure même pas ses obligations légales de prévention (0,2 médecin de prévention pour les 4500 agents d'administration centrale – soit une journée par semaine – alors qu'il en faudrait au moins 2 – soit 10 journées par semaine, soit 10 fois plus).

La CGT a par ailleurs interrogé l'administration sur les performances de consommation en kw/h/m2/an de la Tour Séquoia et n'a pas obtenu de réponse. Il s'agit pourtant d'une donnée importante pour les économies envisagées. La fourniture d'un bilan de consommation des dernières années a été promis.

2 - Projet Arche

Un CHSCT exceptionnel s'était tenu le 6 mars 2014 à la suite de la **détection d'amiante** dans le bâtiment dans le cadre des recherches préalables aux travaux de rénovation. La conclusion d'alors a été confirmée par le diagnostic avant travaux (DAT) révélant que l'amiante est «essentiellement» (la liste est fournie en annexe) présent dans des mastics et colles sous des formes non pulvérulentes et non dangereuses pour les occupants. Leur traitement est en cours selon les normes réglementaires en vigueur.

Si les préconisations du rapport d'expertise agréée demandé par les organisations syndicales et effectué par Technologia n'ont pas été prises en compte pour **l'acoustique** de la Tour Séquoia, elles devraient l'être pour l'Arche Sud. C'est du moins ce que nous a indiqué M. Bauchot, DAFI : faux plafond permettant d'éviter les ponts phoniques, traitement acoustique renforcé des locaux spécifiques, notamment par la mise en place de cloisons fixes pour les espaces de confidentialité (qui ne seront jamais accolés à des bureaux) et salles de réunions.

Les portes seront changées pour passer à une largeur de 90 cm correspondant à la norme pour faciliter la circulation des personnes en fauteuil roulant (le faire aussi en Séquoia plutôt que de maintenir 2 portes dans les bureaux partagés aurait été positif). L'ensemble du bâtiment est mis aux **normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap** (signalétique, escaliers intérieurs).

La moquette est maintenue sur les sols (pour ses qualités acoustiques) et claire (pour ses qualités d'éclairage), ce qui ne garantit pas des conditions d'hygiène satisfaisantes.

La CGT a redemandé que **les moyens d'impression** ne soient pas installés dans des bureaux (nuisances sonores, chaleur, pollution à l'ozone et aux particules de toner, dérangement).

L'emménagement est prévu en janvier 2017 et - contrairement à ce qui s'est passé en Séquoia - lorsque tous les travaux seront terminés et les services supports installés. Un micro-zoning nominatif sera fait 6 mois avant. Cependant, les cloisonnements doivent être réalisés cet été, aussi le SG s'est-il déjà lancé dans l'élaboration de plans non nominatifs qui pourront être réajustés ultérieurement.

À aucun moment, cette réflexion ne nous a été présentée comme prenant en compte les problèmes de cohabitation, d'espace réduit et de souffrance au travail constatés en Tour Séquoia.

3 - Entretien des Tours Pascal jusqu'au déménagement

Beaucoup des usagers de ces tours, et surtout de la TPB, ont l'impression qu'elle est laissée à l'abandon. En 2014, des travaux ont été effectués, qui ont principalement concerné l'installation des locaux sportifs de l'ASCE, la réfection de deux étages avant emménagement de services qui ne sont pas allés en Tour Séquoia faute de place (travaux obtenus à la suite de l'intervention du CHSCT), la création de salles de réunion au 27ème étage et de salles de formation au 20ème étage.

En 2015, les travaux devraient se limiter à l'entretien courant (changement des moquettes trouées, travaux sur les carrelages dans les sanitaires, dont l'état souvent déplorable est imputé à la vétusté des canalisations).

4 - Éléments financiers de l'opération Arche-Séquioa

La fiche jointe en annexe appelle de la part de la CGT des remarques sur le caractère incertain des économies censées être réalisées. Sont comparées la situation antérieure (dite «référence») caractérisée par une croissance supposée des coûts de 36% (personne ne comprend comment a été calculé ce scénario inflationniste alors que l'immobilier à La Défense est en pleine crise) à une idyllique économie de 24% en 2022... si certaines conditions sont remplies : la baisse des taux d'intérêt «sous réserve de l'évolution des marchés financiers», l'absence de surcoûts pour le chantier de rénovation de l'Arche Sud, l'économie de consommation d'énergie à vérifier «après livraison». En attendant, 17,5 millions ont été dépensés en «opérations de réinstallation», dont 6 millions d'acquisition de mobilier alors que, sauf pour l'Arche Sud, les mobiliers étaient neufs (Arche Nord, Tour Voltaire).

Bref, le Comité immobilier de l'État est content parce que nos ministères respectent la circulaire Fillon en diminuant nos surfaces d'1/3, ce qui est censé procurer peut-être au bout de 10 ans ¼ d'économie... si pour ces 1/3 de surfaces en moins, nous ne finissons pas par payer autant qu'avant.

Préconisations votées à l'unanimité par les représentant-e-s du personnel lors du CTAC du 16 avril 2015 siégeant en CHSCT

«Tout en rappelant les nombreuses préconisations émises par les OS depuis 2 ans, les représentants du personnel, réunis en CTAC-CHSCT du 16 avril 2015, constatent aujourd'hui une situation dégradée de travail pour les 2500 agents de la Tour Séquoia.

Les organisations syndicales constatent que les agents subissent une dégradation des conditions de travail explicables par, notamment :

- *la difficulté d'exercer convenablement son travail dans les bureaux partagés quand l'activité ne s'y prête pas,*
- *le problème du confort acoustique, résultat d'une déficience générale de la qualité de l'isolation phonique,*
- *le problème du confort hygrothermique, en particulier la sécheresse ressentie par les agents.*

Les organisations syndicales demandent :

- *une adaptation de la charte d'aménagement des espaces de travail après analyse des besoins des organisations et des agents,*
- *la réalisation de travaux permettant d'obtenir un confort acoustique répondant aux besoins des agents. Une phase d'expérimentation sur un étage sera réalisée rapidement afin de pouvoir généraliser après évaluation à l'ensemble du bâtiment,*
- *le respect de la zone de confort hygrothermique préconisé par le COSTIC (Comité scientifique et technique de l'industrie climatique), c'est-à-dire d'augmenter le taux d'hygrométrie,*
- *que pour ce qui concerne le propriétaire et s'il retarde les travaux, une partie proportionnelle du loyer mensuel soit retenue et consignée à la Caisse des dépôts.*

Les organisations syndicales demandent par ailleurs :

- *l'attribution de la prime de restructuration aux agents des services déplacés du boulevard Saint-Germain pour faire place aux agents de la DICOM,*
- *le micro-zoning de l'implantation de la DICOM, qui aurait dû recueillir l'avis du CHSCT,*
- *à avoir connaissance de la réalisation de la totalité des travaux de sécurisation incendie ou à défaut de l'autorisation de la DIRECCTE de mise en place de mesures compensatoires.»*

Autres points

RIFSEEP : la CGT a rappelé son courrier au secrétaire général lui demandant de porter l'abrogation ce régime indemnitaire inapproprié, et au moins d'en différer la mise en place, afin de ne pas mettre la continuité des rémunérations en danger et de prioriser le rattrapage des retards de gestion et de paye. M. Cazottes a annoncé que **l'application en était reportée au 1er janvier 2016,** sauf pour les administrateurs civils pour lesquels la date du 1er juillet 2015 est maintenue. La reprise des discussions sera proposée aux OS.

Fermeture du RER A pour travaux entre La Défense et Auber du 25 juillet au 23 août 2015 : compte tenu des perturbations prévisibles, la CGT a demandé que, d'une part, soit effectué un rappel aux services du règlement intérieur de l'ARTT prévoyant que les agents ne soient pas pénalisés dans le décompte de leurs horaires en cas de retards dus aux problèmes de transport. Et d'autre part, que soient discutées rapidement avec les représentants du personnel les mesures qui pourraient être prises pour aménager les temps de travail pendant cette période. Pourrait être envisagé, par exemple, de faire débuter la plage variable plus tôt le matin pour éviter les heures de pointe, également une extension temporaire du télétravail, etc. Les syndicats CFDT, FO et UNSA se sont associés à cette demande.

Les représentant-e-s de la CGT au CTAC sont : Patricia Cerisay – Dominique Citron – Francis Combrouze – Marie-Christine Van Marle.

Merci à Jacques Giral, expert lors de la séance du 16/04/2015.